seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

SUBVENTION

COLLÈGE AU CINÉMA - DÉPENSES (COLLÈGES)

Date de publication : 06/11/2023
Date limite de dépôt des candidatures :30/06/2024

Type : Subvention
Domaine : Education / Jeunesse
Bénéficiaires : Partenaire

Remplir le formulaire en ligne (https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/)

Présentation

Votre établissement est inscrit à l'opération « Collège au Cinéma » pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour transmettre vos dépenses de billetterie et de transport, il vous revient de compléter les formulaires en lign e (un formulaire par trimestre). Pour chaque formulaire, vous joindrez :

- la ou les facture(s) de transport acquittée-s et visée-s par votre établissement
- la ou les facture(s) du cinéma détaillant le nombre d'entrées élèves (et distinguant bien le nombre d'entrées accompagnateur(s), également acquittée-s et visée-s par votre établissement,
- un RIB / IBAN.

Vous pouvez actuellement compléter les formulaires des 1er et 2e trimestres (TRIM1 et TRIM2).

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT



IMPERATIF :

Le nombre d'élèves et le nombre de transports ne pourront être supérieurs aux nombres inscrits lors de l a confirmation de votre inscription.

TÉLÉCHARGER

Mode d'emploi téléservices - Dépenses - Collège au cinéma 2023-2024 **PDF - 660.92 Ko**
(/sites/default/files/media/downloads/vos-demarches-en-ligne-mode-d-emploi-teleservice-colleges-au-cinema-v3.2.pdf)

Notice collège au cinéma 2023-2024 **PDF - 2.07 Mo**
(/sites/default/files/media/downloads/notice_collegeaucinema77_notice_2023_2024_0.pdf)